

Ville de Béthune



ÉDUCATION

Le 11 juin, les écoles maternelles réouvren

Après les écoles élémentaires le 4 juin, place aux maternelles ! À partir du 11 juin, les 6 écoles maternelles rouvrent leurs portes. Elles accueilleront les enfants dans le respect d'un protocole sanitaire strict validé par l'inspection de l'éducation nationale.

Publié le 08 juin 2020

Comment la décision a-t-elle été prise ?

La réouverture des écoles maternelles est le fruit d'une décision commune de la Ville de Béthune et de l'Inspection de l'Éducation nationale. Elle fait suite à la tenue des conseils d'écoles dont le dernier avait lieu vendredi 29 mai. Ces conseils d'écoles se sont majoritairement prononcés en faveur d'une réouverture.

Quels sont les enfants qui peuvent revenir à l'école ?

- Sur la base du volontariat : Le retour à l'école se fait sur la base du volontariat.
- Toutes les sections de maternelle : Les enfants des trois sections de maternelle (petite, moyenne et grande) sont de nouveau accueillis à l'école dès le 11 juin.
- Des enfants prioritaires : La priorité est donnée aux enfants du personnel mobilisé (soignants, police, pompiers...) ainsi qu'aux enfants de parents travaillant.



SOURD OU MALEN



1 CLIC

Y aura-t-il une restauration scolaire ?

À l'instar de l'élémentaire, la restauration scolaire en maternelle pourra se dérouler de manière traditionnelle, c'est-à-dire à table et dans les restaurants scolaires.

Et l'accueil périscolaire du matin et du soir ?

À la différence de l'élémentaire, l'accueil périscolaire du matin et du soir ne pourra pas être mis en place pour les maternelles.

Les masques seront-ils obligatoires ?

Selon les spécialistes, les enfants de maternelle sont trop jeunes pour porter un masque. Néanmoins, chaque école dispose de masque pédagogique dans le cas où un enfant présenterait des signes de contamination au Covid-19. Dans ce cas, les parents seront invités à venir chercher leur enfant.

Quel est le protocole sanitaire mis en place ?

Durant les semaines qui ont précédé cette rentrée, le personnel municipal de Béthune a été particulièrement mobilisé afin de nettoyer et désinfecter chaque classe de chaque école. Les locaux sont donc aussi propres que possible. Cet état de propreté sera maintenu scrupuleusement. Quant au protocole sanitaire, celui-ci varie selon les écoles, il est adapté à chaque établissement et est mis en place par le directeur de chaque établissement.

Néanmoins, des règles de base seront communes à chaque école :

- Les enfants seront accompagnés par le personnel encadrants afin qu'ils se lavent les mains régulièrement, et notamment lorsqu'ils arrivent à l'école
- Un sens unique de circulation sera mis en place
- La moitié des lavabos et des sanitaires ne seront pas utilisés
- Les récréations se feront en nombre limité

Un dispositif particulier est-il mis en place pour les maternelles ?

Le protocole sanitaire en lui-même sera généralement le même qu'en école élémentaire. Cependant, étant donné le jeune âge des enfants scolarisés en maternelle, les enseignants seront amenés à faire davantage de pédagogie autour des gestes barrières. Par ailleurs, les ATSEM seront tous mobilisés et leur mission principale sera justement de veiller au respect de ces gestes barrières et aux règles d'hygiène.